

65 rectification. Ils pourront le faire aujourd'hui à la fin de la séance. Sinon, ils auront 48 heures à la suite de l'envoi des fichiers vidéo ou audio des présentations pour nous fournir les rectifications par écrit. Il s'agira, bien entendu, de rectifier seulement un fait et non pas d'émettre un avis ou un commentaire.

Une fois les consultations terminées, les commissaires entreprendront l'analyse de l'ensemble des informations et des opinions reçues. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre mémoire dans les mois à venir.

70 C'est la présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, qui remettra le rapport aux élus municipaux. Il sera rendu public dans les 15 jours suivants le dépôt du rapport. Les décisions à prendre par la suite appartiennent naturellement aux élus de la Ville de Montréal.

75 **Mme TAÏKA BAILLARGEON,**
Héritage Montréal

LA PRÉSIDENTE :

80 Alors, merci de votre attention et j'invite maintenant notre première participante à prendre la parole. Il s'agit de madame Taïka Baillargeon qui représente l'organisme Héritage Montréal. Madame Baillargeon?

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

85 Oui, bonjour.

90

LA PRÉSIDENTE :

95 Bonjour, Madame Baillargeon. Alors, nous avons pris connaissance, les commissaires, de votre mémoire. Alors, on va pouvoir entrer directement dans le vif du sujet, de façon aussi à se garder un maximum de temps d'échange avec vous. Nul doute que les collègues et moi, on a des questions.

100 Alors, je vous rappelle les règles : vous disposez d'une période de dix minutes pour exprimer votre opinion. Ensuite de ça, on a dix minutes.

J'ai cru comprendre que vous n'aviez pas de présentation PowerPoint avec vous? C'est bien beau, alors allons-y, on vous écoute.

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

105 Merci beaucoup. Allez, je commence tout de suite en vous remerciant, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Commissaires, de m'accueillir et de m'entendre aujourd'hui.

110 Donc, je m'appelle Taïka Baillargeon, vous l'avez dit, je suis directrice adjointe aux politiques chez Héritage Montréal qui, vous le savez certainement, est un organisme indépendant qui œuvre maintenant depuis plus de 45 ans à protéger et à promouvoir le patrimoine architectural historique, naturel et culturel de la grande région métropolitaine de Montréal.

115 Nous avons déjà soumis à la commission un mémoire dans lequel nous présentons notre position de manière détaillée; la présentation qui suit me servira à vous en présenter un résumé.

120 Dans un premier temps, j'aimerais asseoir la table en disant quelques mots sur l'importance de La Baie et de son secteur d'intégration.

Donc l'édifice La Baie est d'un grand intérêt architectural, social et patrimonial. D'abord connu sous la bannière du magasin Morgan's en 1891, il est agrandi à deux reprises avant de passer sous la bannière de la compagnie de La Baie d'Hudson, qui engage un troisième agrandissement en 1964.

125

Sa constitution met ainsi en lumière le développement du grand magasin, mais aussi la mémoire de deux grandes aventures commerciales pionnières en Amérique du Nord.

130

Sur le plan des innovations commerciales et techniques, rappelons qu'il s'agit de l'un des premiers grands magasins à rayons à Montréal et parmi les premiers à exposer de nouveaux produits en vitrine pour promouvoir la vente.

135

C'est aussi le premier magasin construit en face du Square Phillips, qui a été aménagé entre 1842 et 1844. Il participe ainsi à un ensemble remarquable qui compte le Square Phillips et les bâtiments qui l'entourent, dont la Cathédrale Christ Church, érigée entre 1857 et 1859, et classé par le gouvernement du Québec en 1988 à la demande d'Héritage Montréal.

140

De manière plus globale, je vous rappelle également toute l'importance du grand magasin qui, à l'époque de son invention, est une véritable cathédrale du commerce moderne, comme le disait Zola. Il participe à modifier les codes vestimentaires, les modes de vie, les modes d'échange et de consommation.

145

À Montréal, les grands magasins à rayons de la rue Sainte-Catherine apparus à partir de 1880 sont également construits par des entrepreneurs visionnaires, grands bâtisseurs de la métropole.

150

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, la préservation et la mise en valeur de ce haut lieu et des grands magasins du centre-ville de manière plus générale nous apparaît nécessaire et même prioritaire dans un contexte de relance économique.

Maintenant, quelques mots sur le projet et plus précisément sur la stratégie de restauration : donc, cette stratégie vise et je cite : « *La remise à l'état d'origine des composantes architecturales de la parcelle A et la restauration de la façade des parcelles B1 et B2.* »

155 Héritage Montréal se réjouit de ces travaux de restauration projetés. On apprécie les efforts menés pour redonner aux parcelles les plus anciennes de l'édifice leur lustre d'antan. C'est un parti qui s'explique et qui nous apparaît recevable, mais je me dois de vous dire qu'il est loin de faire l'unanimité dans le milieu de la conservation du patrimoine.

160 C'est que, voyez-vous, en prenant le parti de retrouver cette façade d'origine, on élimine ici des traces significatives de l'évolution du grand magasin au fil du temps. Aussi, si on prend ce parti, on est d'avis que l'exercice doit être fait de manière consistante, ce qui est quand même, somme toute, bien fait, mais c'est aussi pour cette raison-là qu'on suggère notamment que soit envisagée la remise en place du puits de lumière de la Colonial House.

165 Le projet propose également la démolition de l'agrandissement brutaliste de 1964. Encore une fois, cette proposition-là est en continuité avec la stratégie de restauration qui est envisagée, soit le retour aux bâtiments d'origine, mais certains citoyens la considèrent problématique et l'ont inscrite à juste titre sur notre plateforme d'alertes citoyennes, Memento.

170 Le brutalisme reste méconnu et trop souvent mal-aimé du grand public, il mériterait toutefois une meilleure reconnaissance et, dans le cas de cet agrandissement du La Baie, il s'agit d'un des derniers exemples d'architecture brutaliste encore intact à Montréal. Il est aussi un symbole de la volonté de la grande bannière à moderniser son magasin.

175 Dans un contexte où le projet ne comporte aucun réel engagement clair quant à ce qu'il adviendra de l'intérieur du bâtiment, Héritage Montréal est d'avis qu'il est primordial que les intérieurs soient considérés avec la même attention que la restauration des façades d'origine.

180 Les aménagements et décors intérieurs des grands magasins sont d'un grand intérêt à la fois patrimonial, artistique et social, et ils méritent d'être reconnus et traités avec diligence.

185 Le La Baie a certes subi de nombreuses transformations au fil du temps, mais on comprend que certains éléments de décoration subsistent. Ces éléments devraient être préservés et mis en valeur.

190 Nous sommes notamment d'avis que des efforts considérables devraient être faits pour dégager l'Art Gallery qui se situait au cinquième étage de la parcelle B1 et qu'on évite de créer un espace mémorial qui ne s'ancrerait pas dans le splendide espace qui lui fût jadis attribué.

195 La dernière partie de ma présentation va porter plutôt sur le projet d'agrandissement et sur son intégration urbaine et architecturale. Héritage Montréal se préoccupe vivement de la volumétrie de la nouvelle extension proposée, notamment au-dessus des ailes anciennes du grand magasin, principalement à des fins de bureaux.

200 L'unicité du magasin La Baie et le caractère exceptionnel de son environnement exigent qu'une attention particulière soit portée à la demande de dérogation pour autoriser l'ajout d'une tour sur cet îlot. Une telle extension doit, en effet, être en harmonie avec le bâtiment d'origine et son environnement participant à sa mise en valeur ainsi qu'à celle de l'ensemble exceptionnel constitué par le Square Phillips et la Cathédrale Christ Church.

205 Héritage Montréal craint que cette tour d'envergure, malgré les efforts d'architecture, ne vienne étouffer, le jour comme la nuit, ce paysage urbain plutôt que de le magnifier. À cet égard, nous suggérons par ailleurs que le Square Phillips soit désigné site patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Cette nouvelle tour ne respecte pas un principe qui a déjà été appliqué sur d'autres lots de construction de tours plus fines pour respecter les vues de la montagne et du fleuve.

210 Le projet proposé se situe dans une section du centre-ville en voie de grande transformation. Les nouvelles tours sont de plus en plus ambitieuses et le cumul de nouvelles constructions risque de constituer un mur de plus en plus infranchissable visuellement.

215 On propose donc de réduire et d'amincir le gabarit de cette partie du projet de La Baie, ce qui permettrait par ailleurs d'assurer une meilleure mise en valeur du bâtiment d'origine, notamment à partir des perspectives nord de l'édifice.

220 Nous recommandons aussi à la ville d'introduire dans ses règles un critère qui prenne davantage en considération l'effet cumulatif des constructions par rapport au milieu environnant, de façon à rechercher un volume davantage modulé.

225 Quand on considère les terrains vacants qui sont actuellement sur la rue Aylmer et leur potentiel de développement, on ne peut que s'inquiéter de l'effet de canyon que provoquerait une telle tour sur ce site.

Dans un même esprit, la modification du plan d'urbanisme proposé agrandirait le secteur de densité de 12 et le secteur de hauteur de 120 mètres au sud de la rue Mayor, soit plus au sud que les limites de ce secteur sur le lot voisin.

230 Ce prolongement nous paraît inopportun et même inquiétant, car plus qu'une égalisation des limites du secteur, il constituerait un empiètement sur le secteur de la rue Sainte-Catherine, ne favorisant pas la protection des environs du Square Phillips, et constituant un précédent qui pourrait engager d'autres empiètements. Pour cette raison, nous croyons que la limite de ce secteur sur le lot visé ne devrait pas dépasser la rue Mayor vers le sud.

235 Finalement, en guise de conclusion, Héritage Montréal salue la mise en place d'un comité aviseur composé de cinq membres issus de la communauté civile montréalaise. Le projet mérite, en effet, d'être suivi de près et accompagné d'expertises multidisciplinaires, notamment en patrimoine.

240 Héritage Montréal est également d'avis que la proposition d'un usage de bureaux pour la nouvelle tour mériterait d'être repensée.

245 Avec l'explosion du télétravail et du commerce en ligne, la pandémie entraîne aujourd'hui de nouveaux changements qui perdureront certainement dans les prochaines décennies. Et dans ce contexte, il nous semble impératif de prendre un certain recul pour s'assurer de proposer une occupation optimale qui répond aux besoins actuels et futurs de la population.

250 Pour cette raison, on suggère que ce comité inclut ou, à tout le moins, invite une personne experte dans les questions spécifiquement liées au développement et à la décentralisation du travail.

Merci, la parole est à vous.

LA PRÉSIDENTE :

255 Merci beaucoup, Madame Baillargeon, c'était pile-poil dans les temps en plus. Alors, là, on va avoir du temps pour discuter, d'accord.

260 Vous avez souligné naturellement – et c'est comme le cœur de votre organisme, de votre organisation – l'importance de l'aspect patrimonial. J'aimerais vous amener sur le terrain de deux points particuliers dans les édifices plus anciens, soit le puits de lumière et le muséum.

265 Le puits de lumière, nous avons étudié le dossier comme vous, celui qui est sur le site de la consultation, et le puits de lumière me semble être à l'endroit central sur le Colonial House, où on voit une espèce de bloc de verre dans les représentations schématiques. Est-ce que vous avez cette même compréhension-là?

270 **Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

Oui, oui, c'est ce qu'on comprend, effectivement.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, le puits de lumière pourrait être intégré au projet?

280 **Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

Effectivement, c'est ce qu'on se dit. J'ai lu très attentivement l'étude patrimoniale puis, évidemment, je n'ai pas tous les détails techniques de la capacité, c'est pour ça qu'on souhaite surtout que ça soit considéré sérieusement parce que, évidemment, pour toutes les questions d'intérieur, on comprend qu'il y a beaucoup de travail à faire pour voir la capacité technique d'un certain nombre de choses.

285

Mais comme ils ne semblaient pas avoir vraiment une prise de position claire quant à ces intérieurs, pour nous, c'est vraiment important qu'elles le soient et que le travail suive. Donc, je ne peux pas vous dire si techniquement, c'est possible, et cetera, mais, en tout cas, on veut que ce soit sérieusement considéré.

290

La même chose va pour l'Art Gallery, je pense que c'est à ça aussi que vous vous référez. Ce qu'on comprend des images, notamment, c'est qu'il y a plusieurs éléments architecturaux qui perdurent.

295

On n'a pas évalué les lieux, on n'a pas eu cette possibilité-là, donc, évidemment, ça demande aussi une appréciation technique des choses, mais je lisais dans le commentaire, au comité mixte, qu'il n'y avait presque rien alors que les images nous montrent quand même qu'il reste des éléments.

300 Puis je lisais aussi qu'on proposait de faire un mémorial à l'entrée de la terrasse. Honnêtement, c'est une tendance qui est de plus en plus présente, de dire « on va faire un mémorial », mais... enfin, ce n'est pas nécessairement une mauvaise idée de faire un mémorial. Par contre, il faut que ça remplisse vraiment les raisons d'être d'une telle chose.

305 S'il n'y a pas d'éléments architecturaux, si on fait juste se rappeler de ce qu'il y eût un jour, sans qu'il n'y ait aucun élément alors qu'on sait qu'il reste des éléments visuels, de décor, qui pourraient être accessibles au public, il y a quelque chose qui ne tient pas des règles de l'authenticité et de l'intégrité en patrimoine.

310 C'est pour ça que, pour nous, il faut qu'il y ait une étude et il faut qu'il y ait des démarches qui soient faites pour maintenir ces intérieurs, ces éléments qui restent encore.

LA PRÉSIDENTE :

315 O.K. D'accord. Parce que quand on étudie le plan du cinquième étage, autrement dit, où était situé l'Art Gallery, où il demeure encore un dôme sur le toit, c'est dans la partie où il y a un ajout d'une nouvelle structure, donc on ne sait pas ce qui va arriver au restant, d'accord.

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

320

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

325

O.K. On se comprend, parfait. Je vais finir avec mon côté patrimonial.

Vous avez mentionné la partie brutaliste de l'addition de 1964 et, effectivement, c'est un style qui est souvent mal aimé. En grande partie, ce qu'on entend souvent, c'est que c'est massif et qu'il n'y a pas de lumière qui rentre.

330 Est-ce que les tenants de ce mouvement, quand ils regardent le projet, voudraient qu'il soit intégré à une nouvelle structure ou bien c'est une cause de rejeter le projet? Est-ce qu'il y a une possibilité d'intégration selon les tenants?

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

335 C'est sûr que cette demande-là, elle vient d'une demande citoyenne, on l'a effectivement réfléchi. Je pense que c'est possible de réfléchir à une intégration, effectivement. Il y a différents moyens d'intégrer une structure comme celle-là.

340 Après, je ne sais pas, techniquement, si elle est capable de supporter une capacité de 120 mètres de hauteur. Ça, il y a quand même des chances que non, que la réponse soit « non ». Donc, techniquement, je ne sais pas si c'est possible, mais dans l'idée, effectivement, ça le serait.

345 Mais je comprends que le but, c'est quand même de maximiser la capacité en offrant une nouvelle hauteur à cet ensemble-là. Ça, je ne suis pas sûre que le bâtiment serait en mesure de le porter.

LA PRÉSIDENTE :

350 Les mêmes questions vont se poser, de toute façon, dans les ajouts au-dessus des autres parties.

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

355 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, dans mes collègues, qui veut prendre la parole maintenant, Suzann?

360 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Bonjour, je vous remercie beaucoup pour votre présentation, le temps que vous nous accordez aujourd'hui. Je vais demeurer sur la portion brutaliste, au-delà de son intérêt architectural dans l'évolution historique de cette tendance.

365

Vous vous questionnez sur la nécessité de démolir cette portion-là dans la perspective de la crise climatique. Est-ce qu'on doit comprendre que vous recommanderiez une étude comparative, qui vise à évaluer le bilan, dans le fond, GES, soit de son recyclage ou de sa démolition, donc une forme de test climat qui serait aligné dans le fond avec la politique de Montréal? J'aimerais vous entendre sur ça.

370

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

375

Merci de me permettre d'en parler parce que bon, on comprend que c'est complexe comme réalité, mais il y a plusieurs des arguments, notamment dans cette partie-là puis la partie sur l'intégration architecturale, qui sont vraiment adressés à la Ville, en fait, parce qu'il y a une posture à prendre ici quant au développement durable.

380

Si on dit qu'on veut avoir une vision de développement durable dans notre façon de construire, on ne peut pas toujours démolir quand on a des bâtiments qui sont en bon état.

385

La démolition, ça crée de la pollution. La construction de nouveaux bâtiments, ça a une empreinte carbone importante. On sait que le bâtiment le plus vert, c'est celui qui est déjà construit.

Là, à un moment donné, quand on démolit continuellement des bâtiments qui ont encore une durée de vie, qui sont encore en bon état puis qui pourraient être recyclés, intégrés à de nouveaux projets, c'est là que c'est choquant en fait. Donc, cette adresse-là, elle est plus générale

390

que très particulière à cet édifice-là, donc ça, je tiens à le préciser, c'est vraiment une posture qu'on a de façon très générale.

395

Je pense que, de façon aussi générale, on devrait exiger qu'on fasse l'analyse du cycle de vie des bâtiments et qu'on ne permette pas la démolition de bâtiments pour démolir, pour construire plus en densité.

400

On comprend que le développement durable est aussi en parallèle avec une vision de densification de la ville, mais la densification, ça n'égale pas la hauteur nécessairement. Il y a moyen de densifier à l'échelle humaine, il y a différentes études qui sont faites là-dessus, il y a plusieurs villes qui sont plus visionnaires que nous à cet égard puis il me semble qu'il y a quelque chose à faire à ce niveau-là.

405

Mais c'est vrai que c'est une adresse qui n'est pas dirigée spécifiquement à l'égard de ce projet qui, je le répète, fait vraiment un effort de restauration très intéressant qu'on apprécie beaucoup. Donc, ça, je tiens vraiment à le dire, voilà.

LA COMMISSAIRE :

410

Merci. J'ai d'autres questions, mais on peut s'alterner peut-être avec Jean, je suis sûre qu'il en a lui aussi.

LE COMMISSAIRE :

415

Oui, moi, en fait, j'aurais deux points. Le premier, c'est que le bâtiment La Baie est sur un seul lot, un seul numéro de cadastre, tandis que les terrains du côté est sont sur au moins trois lots de cadastres.

En fait, vous avez une crainte qu'il y ait un effet de débordement, un effet domino du côté est de la rue Aylmer, mais il se pourrait, finalement, que la Ville permette la même dérogation en

420 hauteur et densité entre De Maisonneuve et Mayor sans pour autant descendre jusqu'à Sainte-Catherine.

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

425 Ça crée quand même un précédent, on s'entend? Je veux dire, oui, là, c'est pour ce cas-ci, mais si on l'obtient dans ce cas-ci, on pourrait aisément l'obtenir ailleurs. À un moment donné c'est aussi...

430 En fait, ce qu'on critique aussi à travers ce point-là, c'est le continuel traitement à la pièce des bâtiments. T'sais, je pense que dans le mémoire, c'est beaucoup plus développé que dans la présentation que je viens de faire, mais on est dû pour un nouveau plan d'urbanisme. Il y a de ça aussi, mais c'est vrai que, moi-même, je suis passée par l'OCPM ces derniers temps, souvent sur des cas... bien pas souvent, mais c'est arrivé quelques fois déjà puis, ces temps-ci, on en entend aussi beaucoup parler.

435 C'est qu'on traite à la pièce parce que le plan d'urbanisme est vieux puis c'est correct, mais il faut avoir une vision puis, un moment donné, on se rend compte que ça impacte beaucoup le patrimoine puis ça impacte beaucoup les vues, les vues sur le fleuve, les vues sur la montagne.

440 Puis ça, c'est important parce qu'on parle souvent des vues vers la montagne. Moi, je suis allée à la montagne samedi dernier. On ne voit plus, presque, les Montérégiennes puis c'est important d'entrer la montagne dans son environnement géographique ou géomorphologique.

445 Puis on n'est pas les seuls à le penser, il y a beaucoup de choses qui se réfléchissent sur entrer le Mont-Royal dans son réseau de Montérégiennes et que les vues à partir de la montagne sont toutes aussi importantes que les vues de la montagne. Donc, c'est dans cette visée-là qu'on s'exprime.

LE COMMISSAIRE :

450

Ça m'amène à ma deuxième question. Vous parliez, justement, d'avoir un bâtiment de gabarit moindre. Je ne sais pas si vous pouvez développer là-dessus, si vous avez des exemples en tête ou si vous aviez quelque chose de plus précis à nous dire.

455

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

En fait, on essayait de réfléchir, on n'aime pas trop apporter des critiques sans apporter de solutions même si on n'est pas nécessairement les professionnels qui vont planifier le projet futur.

460

Dans ce cas-ci, on se demandait ce qu'on pouvait bien proposer, sans nécessairement dire « non, on n'en veut pas de tour du tout » parce qu'on a bien conscience que c'est aussi cette tour-là qui permet la restauration puis on comprend, enfin, tous les défis que ça pose.

465

Donc, on réfléchissait un peu à ça puis de mes collègues qui se sont rappelés des moments où, à l'arrondissement Ville-Marie, on nous disait : « Les tours, on ne peut pas vraiment les éliminer, mais peut-être qu'on peut avoir des standards qui nous permettent de, justement, avoir des lignes plus fines, plus minces puis d'assurer que justement, un espèce de principe qui assurerait qu'il n'y ait pas une enfilade de gratte-ciels qui nous empêchent justement de voir de tous les points de vue le fleuve et les Montérégiennes éventuellement. »

470

Donc, c'est cette idée-là d'une certaine modulation. Après, c'est vrai que ça reste à réfléchir et à peaufiner parce que ce n'est pas une règle qui existe. C'est une règle peut-être à faire, mais en tout cas, on se disait qu'il y avait là de quoi intéressant parce que, justement, on a cette conscience-là qu'on ne peut pas dire non plus « il n'y aura plus de tours au centre-ville » puis c'est difficile aussi de dire « on aimerait baisser les limites de hauteur dans un contexte où elles sont déjà établies depuis longtemps, et cetera ».

475

480 Donc, on travaille parfois à les monter, ce qui nous inquiète beaucoup, puis on se disait
« peut-être que dans la modulation, il y a quelque chose d'intéressant qui serait différent et
novateur puis qui nous permettrait de protéger mieux des éléments qui sont vraiment spécifiques
à Montréal et qui font son unicité, la montréalité, au détriment justement de tours qui, elles, ne le
font pas ». Donc, voilà.

485 **LE COMMISSAIRE :**

 Je ne sais pas si vous avez en tête l'Édifce Aldred à la Place d'Armes finalement. Il est
construit un peu comme un tour new-yorkaise avec des retraits à chaque quatre ou cinq étage.
C'était vraiment dans le plan d'urbanisme de manière « vous allez voir la hauteur, mais en faisant
490 des retraits de manière à ne pas créer des corridors de vent puis à permettre des vues ».

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

 Voilà, mais l'idée d'avoir des reculs, c'est exactement dans ce sens-là qu'on l'entendait
495 puis, en plus, ça avait l'avantage aussi de mettre en valeur davantage les bâtiments d'origine du
point de vue nord parce que, effectivement, le rattachement... enfin, il y a beaucoup de nos
membres qui étaient vraiment choqués par ce rattachement entre le côté plus moderne et le côté
plus ancien parce que ça semblait un peu envelopper puis écraser le patrimoine.

500 Alors, on avait eu ces propositions de dire « peut-être qu'on peut amincir même à la base
pour pouvoir avoir une meilleure perception du bâtiment d'origine », voilà.

LA COMMISSAIRE :

505 Je peux donner suite à cet échange? Jean, il m'a volé presque tous mes punchs, alors je
vais poursuivre dans cette question-là sur les gabarits, les lignes plus fines, les ordres de
grandeur qu'on pourrait se donner, mais j'aimerais ça faire un lien avec votre résolution qui date
de 2013 sur la planification prioritaire du centre-ville.

510 Qu'est-ce que vous proposeriez concrètement? Quel type d'initiative, de planification
proposeriez-vous pour qu'on sorte de cette étude à la pièce puis qu'on puisse avoir cette
approche plus intégrée, plus stratégique qui intégrerait les hauteurs qui ont déjà été discutées, la
silhouette de la ville, l'aspect patrimonial?

515 J'aimerais que vous me disiez clairement quel exercice de planification est le plus
approprié, d'après vous, pour qu'on puisse donner suite à votre résolution de 2013.

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

520 D'emblée, je pense qu'on est déjà en cours avec le remaniement du plan d'urbanisme. Je
pense que cette résolution-là, c'est ça, le but, c'est ce plan d'urbanisme qui est vraiment
largement en retard.

525 On comprend, il y a toutes sortes de raisons qui l'expliquent et ce n'est certes pas associé
nécessairement aux gens au pouvoir actuellement, mais c'est ça, c'est ça, la réalité. Ça, on le
comprend que c'est un long processus, mais ça a beaucoup traîné. Puis on se dit « bien voilà, ça,
c'est vraiment l'ultime », je pense.

530 Après, il y a peut-être moyen aussi de, au lieu de traiter à la pièce plutôt que de traiter par
secteur, moi, j'ai beaucoup apprécié les efforts qui avaient été faits au niveau du plan local de
Ville-Marie sur Shaughnessy Village, vraiment traiter un quartier au lieu de traiter un bâtiment
comme ça. Je pense que ça, c'est une autre des manières qui peut fonctionner en attendant
justement.

535 Ou un jour, peut-être que le nouveau plan d'urbanisme sera également désuet, donc je
pense qu'avec cette manière-là, on assure, en tout cas, une meilleure intégration parce que,
quand on traite à la pièce, il y a toujours le potentiel de donner un bras à quelqu'un puis que
quelqu'un d'autre, d'un autre côté, le veuille.

540 C'est là aussi où ça pose problème puis on voit que les fonctionnaires, après, se trouvent
pieds et poings liés, il semble qu'ils sont obligés de répondre aux demandes puis tout ça, puis ça
crée des soucis.

545 Pour nous, il faut que la Ville soit toujours protégée, en fait, de ça. Il y a pleins de gens
bienveillants, il y a pleins de grands bâtisseurs actuels – on a parlé des grands bâtisseurs du
passé – je pense que Montréal a plein de grands bâtisseurs d'aujourd'hui puis il ne faut pas les
empêcher de construire nécessairement, mais il faut que les outils puissent intégrer ce nouveau
bâti à des secteurs entiers puis pas juste les traiter à la pièce, c'est vraiment ça.

550 Ce n'est probablement pas assez, mais, enfin, c'est un début.

LA COMMISSAIRE :

555 C'est déjà un bon élément de réponse puis, en tout cas, on ne peut pas vous accuser de
manquer de suite dans les idées et de ne pas être persistants parce qu'on peut constater, en
annexe, vous avez annexé des résolutions qui datent depuis 2013 sur la protection du Mille carré,
préservation et mise en valeur des panoramas publiques, donc vous en avez parlé aujourd'hui, le
développement de Montréal et, justement, cet exercice de planification.

560 Donc, en annexant ces résolutions-là à votre mémoire pour le projet, l'examen
aujourd'hui, est-ce qu'on comprend que ce sont tout autant de recommandations que vous
maintenez dans ce cadre?

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

565 Absolument.

LA COMMISSAIRE :

570

Très bien, je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

575

Alors, nous allons les considérer comme telles, il ne me reste plus qu'à vous remercier, Madame Baillargeon.

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

580

C'est moi qui vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

585

Je crois que nous avons épuisé toutes nos questions et la prochaine intervenante attend en coulisses. Alors, merci beaucoup de votre passage.

Mme TAÏKA BAILLARGEON :

590

Merci beaucoup, au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, au revoir.

595

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, Madame Baillargeon.
